

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 255

Objet : Achat de prestation - Séances de motricité adaptées aux jeunes enfants pour la Halte-Garderie Itinérante

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Vu la proposition financière de l'association Gymnastique Senlisienne.

Considérant que la mise en place de séances de motricité adaptée vise à enrichir les actions proposées aux jeunes enfants et à répondre à leurs besoins en matière de développement moteur ;

Considérant que ces séances permettent d'accompagner les jeunes enfants dans le développement de leurs capacités motrices, notamment en favorisant la coordination, l'aisance dans les déplacements ainsi que la perception et la maîtrise progressive de leur corps ;

Considérant que la pratique d'activités motrices adaptées à l'âge et aux capacités de chaque enfant favorise le plaisir de bouger, l'expérimentation, la découverte de ses possibilités corporelles et la confiance en soi, dans un cadre ludique, sécurisant et bienveillant ;

Considérant le devis d'un montant de 320 € TTC pour quatre séances d'octobre à décembre 2026.

DECIDONS

ARTICLE 1

D'accepter la proposition financière de l'association Gymnastique Senlisienne pour un montant de 320 € pour quatre séances d'octobre à décembre 2026.

ARTICLE 2

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

BUREAU

Vu K.S

Le 9 octobre 2026



communauté
de communes

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).



Signé électroniquement par
Jean-Baptiste LEGRAIS

Le 9 octobre 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

12 OCT. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

12 OCT. 2026

BUREAU

Vu K.S.

Le 9 octobre 2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

43 avenue Félix Louat 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr



DEVIS

N° 202601

gymnastiquesenlis@gmail.com

GYMNASTIQUE SENLISIENNE

30 avenue Eugène Gazeau

60300 SENLIS

N° Siret 811 539 139 00014

À l'attention de :

HALTE GARDERIE ITINERANTE

CCSSO

Pauline EVRARD

43 Avenue Felix Faure

60300 SENLIS

France

Date : 08/10/2026

DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE NET TTC	TOTAL
4 prestations mini gym aux dates ci-après — Coach Vanessa DI BLASI:	1	320,00 €	320,00 €
- le 15/10/2026 à Barbery (durée 1 heure)			
- Le 05/11/2026 à Pontarmé (durée 1 heure)			
- Le 17/11/2026 à Fontaine Chaalis (durée 1 heure)			
- Le 01/12/2026 à Villers Saint Frambourg Ognon			
		Sous-total	320,00 €
		Total	320,00 €

TVA non-applicable, article 261-7-1 du CGI

Règlement à réception de facture

Numéro de commande:

« Bon pour accord »

Nom, Prénom et Poste du signataire:

Signature:

Cachet: